

chômage et tout comme pourrait l'être la pension de vieillesse (dont je ne tiens pas à parler pour l'instant vu que j'ignore les intentions du Gouvernement à ce sujet), ressortiraient naturellement au Dominion.

Nous constatons que le problème du bien-être social et de la santé est étrangement réparti entre diverses autorités et présente de singulières difficultés pour un ministère tel que celui qu'on veut instituer. Je soumettrai donc une proposition pratique au premier ministre. En instituant ce ministère, on devrait passer en revue tout le problème du bien-être social et de la santé au Canada, en tant qu'il concerne le Dominion et les provinces. J'aurais préféré en parler avant la création du ministère mais, comme je n'aime pas à dresser des obstacles à tout bon mouvement, je m'en dispenserai. Dans une telle enquête, on devrait se renseigner non seulement auprès des provinces et des autres intérêts en cause mais aussi auprès des principales sociétés bénévoles de bienfaisance au Canada qui ont accompli un si beau travail et dont la connaissance du sujet devrait être considérée comme particulièrement avancée.

En tout cas, le Gouvernement a décidé de créer ce ministère. Cela démontre tout simplement la nécessité dont j'ai parlé en premier lieu et tel est réellement ce qu'il importe d'avoir, c'est-à-dire un mouvement complet d'ensemble, un unisson avec les provinces et les autres intéressés, destiné à régler tout le problème du bien-être social d'un seul coup et non par étapes, car il représente un des problèmes les plus importants et les plus essentiels qui confrontent, aujourd'hui, le pays. Je propose donc au premier ministre avec l'espoir qu'il acceptera de créer deux organismes, vu que, des quatre questions, des quatre champs d'action, si vous voulez, dont j'ai parlé, trois relèvent particulièrement de la compétence des provinces et des municipalités et la quatrième ressort surtout au Dominion. Un de ces organismes pourrait être une commission fédérale de la Santé, du bien-être social et de l'assistance publique, comprenant des représentants du Dominion et des provinces. Ce serait un organisme qui travaillerait continuellement en collaboration afin de résoudre tous les problèmes qui pourraient relever d'un ministère, tel que celui qu'on veut instituer, et qui s'occuperait des régions dont je viens de parler et qui ont une juridiction distincte.

De plus, on devrait créer un second organisme qui s'occuperait d'une caisse fédérale des assurances sociales et qui posséderait tous les pouvoirs administratifs voulus sur toutes les dispositions sociales à base contributive. Cet organisme aurait pouvoir d'agir dans le domaine qui ressort surtout au Parlement.

Je fais cette proposition au premier ministre en vue d'ajouter à l'utilité du bill. Comme je l'ai dit il y a un instant, je ne désire aucunement retarder l'adoption d'une mesure qui constitue un pas dans la bonne voie. Je veux simplement en accélérer l'adoption et la rendre plus pratique et plus efficace.

Le premier ministre devrait songer à saisir de ce bill le comité de sécurité sociale. Cela nous donnerait l'occasion d'entendre des témoins envoyés par les provinces au sujet de la mesure même, afin que nous ayons la meilleure mesure possible et le programme de santé et de bien-être social le plus progressif que le Parlement et la nation puissent imaginer. Nous désirons obtenir ce qu'il y a de mieux, et c'est dans ce but que je fais ces propositions et non pas, comme je l'ai déjà dit, afin d'empêcher l'adoption d'une mesure qui constitue un pas dans la bonne voie, mais afin que nous ayons une mesure aussi complète, pratique et progressive que possible. A une époque comme la nôtre, où nous sommes appelés à résoudre des problèmes d'une telle ampleur qui touchent la vie même et le bien-être de notre peuple, il faut veiller à ce que nous ayons ce qu'il y a de mieux en fait de mesures législatives. Peut-être n'avons-nous pas là ce qu'il y a de mieux.

J'espère que ces propositions seront utiles à l'administration, et je puis dire au premier ministre que si l'opposition loyale de Sa Majesté peut accomplir quoi que ce soit pour rendre la vie agréable et plus facile pour nos infortunés et ceux qui ont besoin d'aide, elle le fera dans un esprit de coopération qui, je l'espère, aura non seulement l'approbation de la nation et du Parlement mais qui sera digne de ceux d'entre nous à la Chambre des communes qui s'efforcent de faire de leur mieux sous ce rapport.

M. HARRY LEADER (Portage-la-Prairie): Monsieur l'Orateur, on me demande de proposer le renvoi du débat. Auparavant, toutefois, permettez-moi de soulever une question de privilège.

Hier soir, il était entendu que nous commencerions par la présente mesure, ce que nous avons fait d'ailleurs. Mais voici qu'il nous faut passer à d'autres bills que, d'après le premier ministre (M. Mackenzie King), il est urgent d'adopter avant le 1er juillet. Cette modification de l'ordre du jour me prend tout à fait au dépourvu. Imaginez les protestations qui nous seraient venues de l'autre côté de la Chambre si nous leur avions fait la même promesse pour revenir tout à coup sur notre parole. On ne l'aurait pas toléré. Toutefois, à titre de simple député, je veux bien accommoder le Gouvernement et faciliter les travaux de la Chambre s'il